



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
DIOCÈSE DE MARSEILLE

L'ÉCOLE : PERSONNES ET PARTENAIRES

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Il est nommé par l'autorité de tutelle.

Son rôle :

- * Il est responsable de la pastorale dans l'école
- * Il est responsable de la vie scolaire et de l'animation pédagogique de l'école ; à ce titre, il a droit de regard sur le travail de ses adjoints et des suppléants avec un souci d'aide et de conseils.
- * Il est co-responsable de la gestion de l'école avec l'organisme de gestion (OGEC).
- * Il est l'interlocuteur auprès des familles et autres instances.

Le chef d'établissement est la personne à contacter en premier lieu, quand vous arrivez pour une suppléance dans l'école.

LE TITULAIRE

Dans la majorité des cas, le titulaire de la classe aura fait la rentrée de septembre.

Pour tous les remplacements, le titulaire devra laisser :

- Le registre d'appel
- Le journal de classe
- L'emploi du temps
- Les outils pédagogiques pour préparer la classe
- Les programmations de l'année
- Les projets écrits d'adaptation ou d'intégration scolaire
- Les coordonnées des élèves
- Des informations rapides sur quelques situations particulières d'enfants
- Les activités particulières (piscine, bibliothèque, célébrations, interventions diverses...) et leur fonctionnement.

En fin de suppléance, vous devrez laisser :

- Les préparations écrites réalisées durant le temps de suppléance
- Quelques indications rapides :
 - . sur les disciplines enseignées (notions présentées – notions non étudiées)
 - . sur les acquisitions des élèves
 - . sur les comportements des élèves



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
DIOCÈSE DE MARSEILLE

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Elle est formée du chef d'établissement et des enseignants de l'école.

L'équipe enseignante se retrouve régulièrement pour réfléchir à l'animation de l'école (à travers le projet d'établissement), aux diverses pratiques pédagogiques, à la continuité entre les cycles et au suivi des élèves.

Cette réflexion se fait en particulier dans **les temps de concertation**.

Les concertations proposées par l'établissement sont obligatoires pour les suppléants (même pour les suppléances courtes).

LES PERSONNELS

Dans les personnels, on compte :

* Le personnel de service : ASEM (Agents de Service En Maternelle), femmes de service, cantinières, hommes d'entretien...

* Le personnel d'administration : les secrétaires, comptables... *Ce personnel est embauché par l'OGEC*

* Les aides-éducateurs

LES PARENTS

Il existe 2 types de contact avec les parents :

Les contacts « informels », en début et en fin de journée quand les parents emmènent ou viennent rechercher leur(s) enfant(s).

Les contacts « programmés », quand les parents ou l'enseignant souhaitent une rencontre pour parler plus longuement de l'enfant.

A noter : il faut savoir se rendre disponible pour accueillir les parents, les écouter et si nécessaire les éclairer sur les attitudes à adopter auprès de leur(s) enfant(s) et sur les décisions à prendre. Veiller cependant à ne pas prendre de décisions sans en avertir le chef d'établissement.

LES ASSOCIATIONS

* **L'O.G.E.C (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique)**

L'OGEC est chargé de la gestion financière de l'école. Cet organisme emploie les personnels non enseignants.

* **L'A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)**

Ce sont les représentants des parents d'élèves au sein des instances de l'Institution.

En lien avec le chef d'établissement et l'équipe enseignante, cette association participe à l'animation de l'école par différentes manifestations : kermesse, loto, repas, fêtes diverses...